

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de
L'HÉRAULT

ARRONDISSEMENT de
BEZIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAURENS

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 19
En exercice : 19

Quorum : 10
Qui ont pris part à la délibération : 17
Présents : 15
Absents : 2
Pouvoirs : 2

Date de la convocation :
02/07/2026

DELIBERATION n° 2026-61

*L'an deux mille vingt-Six,
Le 9 Juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Laurens s'est réuni au nombre
prescrit par la Loi, sur convocation de son Maire, dans le lieu habituel de ses
séances, à la Mairie et sous la Présidence de son Maire.*

Présents :

Mesdames APARICIO Elsa, BALP Coralie, BEHRA Marilyn, COLIN Céline, CONDAMINE Christiane, CONSTANTIN Corinne, MARTY Florence et THENIERE Hélène.

Messieurs ESPIE Olivier, FERREIRA Dimitri, GUIBERT Antoine, LAPORTE Jean-Pierre, NOFRE Olivier, POLOP-FANS Gilles et ROMERO Jacques.

Pouvoirs :

Mandants

M. BESSIERE Michel
M. BOULLOUIS-VILLANOVA Sébastien

Mandataires

M. GUIBERT Antoine
Mme BALP Coralie

Absents : Madame CAZALS Séverine et Monsieur BRAL Amédée

Secrétaire de séance : Monsieur NOFRE Olivier

**ADHESION GROUPEMENT CANTINE CCAM
GUY BARBOTEU RESTAURATION SARL**

Vu la délibération 2026-51 du 26 Mai 2026, relative à la consultation mutualisée pour achat et livraison des repas de cantine de la communauté de Communes des Avant-Monts.

Considérant que la CCAM a retenu le traiteur : GUY BARBOTEU RESTAURATION SARL, domiciliée 20 Avenue Paul Lafargue à TOULOUGES 66 350 -Siret 41970723700337-APE 5629B

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les tarifs proposés par GUY BARBOTEU RESTAURATION SARL :

Repas cantine	Sans pain Sans four	Avec pain Sans four	Sans pain Avec four	Avec pain Avec four
Tarif HT	3.35 €	3.45 €	3.50 €	3.60 €

Monsieur le Maire précise que nous possédons déjà un four à cet effet et que le pain nous est fourni par les boulangers du village.

Monsieur le Maire propose de prendre le tarif à **3.35 € HT par repas.**

Le Conseil Municipal,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le
Maire, Après en avoir délibéré,
Par 17 voix POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTIONS

APPROUVE le choix de prestations comme sus indiqué ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délais de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Fait à Laurens, le 9 Juillet 2026

Le Maire,
Jacques ROMERO



Fait et Délibéré,
Le jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jacques ROMERO



La Secrétaire de Séance
Olivier NOFRE